

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DJS 181 Remplacement du système de sécurité incendie conjoint au collège et au gymnase Thomas Mann (13e). Convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la passation d'une convention de groupement de commande entre le Département de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation par le Département de Paris des travaux de remplacement du système de sécurité incendie commun au Collège Thomas Mann, 91, avenue de France et au gymnase Thomas Mann, rue des Cadets de la France libre (13e) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés l'opération et le principe de passation d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour les travaux de remplacement du système de sécurité incendie de l'ensemble immobilier comprenant le Collège Thomas Mann, 91, avenue de France, et le gymnase Thomas Mann, rue des Cadets de la France libre (13e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ladite convention.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 20 000 euros, sera imputée au chapitre 23, nature 23138, fonction P321, AP 1688101, du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2018 et ultérieurs, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO